

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations de la
Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois

Le Bureau Communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni à 17h30, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 21

Présents : 16

Votants : 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Laura CATRY,
Laurent DESMELIERS,
Hervé DESSEIN,
Bertrand GERNEZ,
Emmanuelle LAMARQUE,
Pascal LAROCHE,
Sylvain LE CHATTON,
Geoffrey LELEU,
Sophie LEVESQUE,
Sébastien MARIE,
Marc METZGER,
Bernard MICHALCZYK,
Philippe MORIN,
François RETHORE,
Serge STEINMAYER,
Loïc TAILLEBREST.

Étaient excusés Madame et Messieurs :

Christophe BARREAU (Pouvoir à P. LAROCHE),
Marie-Hélène DURAND (Pouvoir à B. GERNEZ),
Alain FRIGIOTTI.

Étaient absents Messieurs :

William BLANCHET,
Hervé LEFEVRE.

Monsieur François RETHORE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n°20230919_01

Objet : Accord de principe sans engagement pour un investissement de Stations-e en vue du déploiement d'une station de recharge multiservices sur le parking du siège de la CCVT

Stations-e est une entreprise française innovante qui investit dans les stations de recharges de nouvelle génération, multi-services et connectées¹.

Elle est soutenue par la Banque des Territoires et a signé un partenariat avec le SE60 pour déployer ensemble le réseau des IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques) sur le territoire de l'Oise.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle à signer un accord de principe sans engagement des signataires, qui permettra à Stations-e d'engager une étude technico-économique pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques multiservices connectées **sur le parking du siège de la CCVT**.

Stations-e prend en charge 100% du financement de chacune de leurs stations, y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute la durée de la vie.

Il s'agit de bornes de recharge rapide (24 kW) en courant continu (DC) qui rechargent toutes les marques de véhicules à la même vitesse.

Il est possible de recharger son véhicule avec l'abonnement Mouv'Oise du SE60 comme avec une carte bancaire.

Dans le cas où l'étude technico-économique s'avèrerait concluante pour Stations-e, une convention pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques multiservices connectées **sur le parking du siège de la CCVT**, pour une occupation temporaire de 12 ans, pourrait être signée.

En contrepartie de l'occupation du sol par la station, une redevance de 300 € / an serait versée par Stations-e au propriétaire du stationnement (ici la Communauté de Communes du Vexin-Thelle).

En cas de défaut de rentabilité de la station, celle-ci pourrait être retirée avant la fin de ce délai par l'investisseur et à ses frais.

¹ Les stations offrent 4 types de service :

- Le transport électrique
- Les services de proximité intégrant l'autopartage, les casiers connectés, ...
- Le Haut débit Mobile, fixe et la smart city.
- Les données de Mobilité au service des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fût grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet sur son territoire communautaire,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet d'installation d'une station de recharge multiservices sur le parking du siège de la CCVT.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération et notamment l'accord de principe sans engagement (joint à la délibération) qui permettra à Stations-e d'engager une étude technico-économique pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques multiservices connectées **sur le parking du siège de la CCVT.**

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin,
Le 19 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
François RETHORE



Le Président,
Bertrand GERNEZ





ACCORD DE PRINCIPE SANS ENGAGEMENT
POUR UN INVESTISSEMENT DE STATIONS-E
EN VUE DU DEPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE MULTISERVICES

Propriétaire des espaces fonciers

La communauté de communes du Vexin-Thelle représentée par son Président Bertrand GERNEZ,

Informations concernant Stations-e

Stations-e est une entreprise française innovante qui est soutenue par la Banque des Territoires. Nos solutions vont au-delà de la simple recharge électrique non rentable et répondent à 4 axes de croissance industrielle :

- Le transport électrique
- Les services de proximité intégrant l'autopartage, les casiers connectés, ...
- Le Haut débit Mobile, fixe et la smart city.
- Les données de Mobilité au service des collectivités et des utilisateurs eux-mêmes.

Nous prenons en charge 100% du financement de chacune de nos stations, y compris les travaux d'études, de raccordement Enedis, d'installation, de mise en service, d'exploitation et de maintenance sur toute la durée de la vie.

Notre mission : déployer 10 000 stations en France sur 5 ans au travers d'un investissement de plus de 250m€ et à raison de 20m€ environ par Région française.

Compte rendu de notre discussion

À la suite de nos échanges du 29/06/2023 nous vous proposons cet accord de principe sans engagement des signataires, qui permet à Stations-e de valider un premier investissement dans le cadre de l'étude technico-économique pour l'implantation de stations multiservices connectées sur le Territoire de votre commune.

ADRESSE DU SITE :

Parking de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
6, rue Bertinot Juel
60240 CHAUMONT-EN-VEXIN

Date :

Nom et prénom du signataire Stations-e :

Nom et prénom du signataire pour la Communauté de Communes du Vexin-Thelle :
Bertrand GERNEZ, Président

Cachet :

Descriptif de la solution Stations-e :

Stations-e est le premier opérateur multiservices avec un réseau de sites, un système de supervision et des offres de services de mobilité au travers d'une carte compatible avec 250 réseaux européens et interopérable avec tous les chargeurs en France (lien sur plateforme officielle Girève disponible)

- Coût zéro pour les collectivités territoriales
Concrètement, Stations-e investit sur la totalité de son activité.
A savoir : études, équipements, installation, raccordement, maintenance, supervision et exploitation,
- Stations-e Installe des chargeurs qui rechargent toutes les marques de véhicules à la même vitesse (chargeurs rapides)
- Stations-e produit en France notamment dans les Hauts-de-France, en Ile-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine.
- Processus juridique très rapide :
Aucun appel d'offres nécessaires. Processus juridique documenté avec par exemple la ville Beauvais (signature en janvier 2022 et mises en service en mai 2022)
Convention sur lots de sites et AOT par arrêté de Maires.
- Redevance : environ 6m² pour la station avec redevance à 50€/an/m² occupé.
- Coût des charges le plus bas : 5€ pour 100km malgré la volatilité des coûts de l'énergie.
Ce tarif est lié à la fois au montant annuel de redevance et aux autres axes de développement même modestes que nous intégrons dans notre déploiement.